



La loi n°2007-248 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine du médicament du 26 février 2007 a modifié l'article L.4211-2 du code de la santé publique en vue, notamment, d'**interdire toute utilisation des médicaments non utilisés (MNU) à des fins humanitaires est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

ReMeD mène une campagne d'information qui vise à informer les structures de solidarité internationale, pouvant être amenées à utiliser des MNU dans le cadre de leurs activités, des enjeux de la décision d'interdiction de l'utilisation humanitaire des MNU et du nouveau cadre applicable, et les accompagner vers d'autres formes d'aide et d'actions de coopération locale.

Le CEFODE [www.cefode.org](http://www.cefode.org) en partenariat avec REMED [www.remed.org](http://www.remed.org) [www.drugdonations.org](http://www.drugdonations.org) vous invitent à une matinée d'information le

**Mercredi 15 avril 2009  
de 9 h 30 à 12 h 30  
A l'espace nord-sud 17 rue de Boston 67000 STRASBOURG**

Sur le thème : **Solidarité médicaments : Nouvelle loi, mode d'emploi**

**Contenu :**

- Présentation du nouveau cadre législatif concernant l'usage à des fins humanitaires des médicaments non utilisés (MNU)
- Information sur la situation pharmaceutique et l'accès aux médicaments locaux dans les pays en développement
- Comment recourir à la production locale et/ou au circuit local de distribution ?
- Présentation de solutions alternatives à l'envoi de médicaments : autres actions sanitaires envisageables.

**Public**

Élu-es, membres CA, dirigeant-es, salarié-es, volontaires et bénévoles d'associations de solidarité internationale, ONG et collectivités territoriales, professionnels de la santé.

**Méthode**

Exposé par un intervenant de REMED et débat avec les participants pour répondre à leurs interrogations. Partage d'expériences.

Entrée libre et gratuite sur inscription ([cefode@cefode.org](mailto:cefode@cefode.org)) avant le 13 avril 2009 à l'attention de Françoise MATERNE.